

Etang de Lannéec - Concentrations en cyanobactéries en date du **20 novembre 2019**

	<b>Nombre de cellules (cellules/ml)</b>	<b>Taux de microcystines LR (µg/l)</b>
<b>Etang de Lannéec</b>	54 200	Pas d'analyse

La concentration étant inférieure au seuil d'alerte de 100 000 cellules/ml, le dosage en microcystines n'a pas été déclenché par le Laboratoire Départemental du Morbihan (LDA56).

Conformément à l'arbre décisionnel de l'ARS, l'étang de Lannéec est classé au **seuil d'alerte de niveau 1.**

**Ce niveau impose une information au public.**

Pour rappel, les cyanobactéries sont des organismes microscopiques qui peuvent synthétiser des toxines et en conséquence avoir une incidence sur la santé des populations lorsque ces milieux sont exploités pour la production d'eau potable ou à des fins récréatives (baignade, loisirs nautiques, pêche).

Les effets actuellement connus sont les suivants :

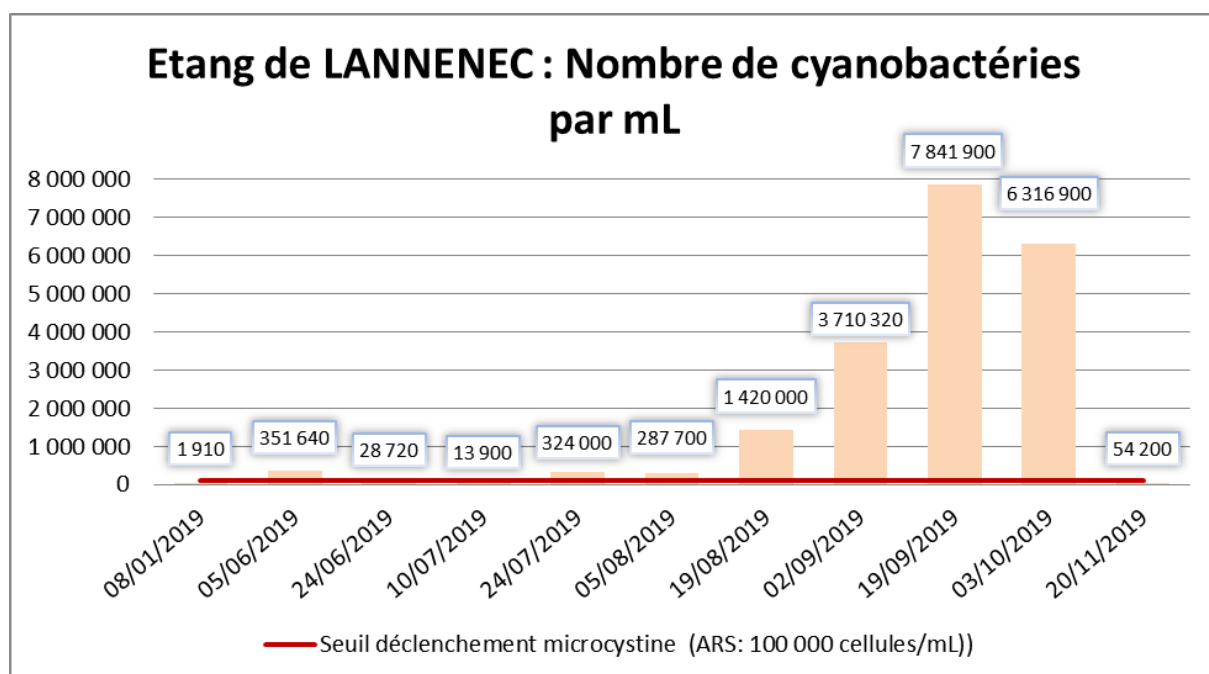
- Lors de contact avec l'eau : Irritations et rougeurs de la peau, du nez de la gorge, des yeux, des muqueuses,
- Lors de l'ingestion de l'eau : maux de ventre, diarrhées, nausées, vomissements.

De nombreux acteurs sont concernés par la gestion de ces épisodes dans le cadre de leurs compétences respectives.

Nous vous invitons à vous mettre en relation avec les structures suivantes pour de plus amples informations :

- L'Agence Régionale de Santé de Bretagne (ARS),
- La Direction Départementale des Territoires et de la Mer du Morbihan, pour la pêche (DDTM56),
- L'Agence Française pour la Biodiversité (AFB),
- L'AAPPMA du pays de Lorient
- Le Conseil Départemental du Morbihan (propriétaire de l'étang)

## Point de prélèvement



**Arbre décisionnel de la surveillance des cyanobactéries en eau douce**

